

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 03 mai 2023**DATE DE LA CONVOCATION**

17 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 SuppléantsTitulaires présents : 24
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 30**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 3 mai 2023****L'an deux mil vingt trois
Et le 03 mai à 19h00**Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr),
Christine MONGELLA (Maslives) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault),
Didier HEITZ a donné pouvoir à Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire),
Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Jacky HERNANDEZ, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Anne-Marie BARBILLON (Neuvy), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.**Délibération 041-037-2023****Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer une convention de servitude avec ENEDIS en vue de l'implantation du réseau électrique en souterrain sur la parcelle AC n°152 située sur la ZA du Noyer Goujon à Montlivault**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que dans le cadre de travaux de raccordement électrique de la parcelle cadastrée section AC n°251 sur laquelle une construction d'un immeuble collectif (24 logements)

a été initiée par la SCI du Noyer Goujon, ENEDIS doit implanter un réseau électrique en souterrain sur la parcelle B1 n°152 appartenant à la Communauté de communes (voirie communautaire).

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une convention de servitude doit être signée entre la Communauté de communes du Grand Chambord et ENEDIS.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir prendre connaissance du projet de convention dont les principales caractéristiques sont présentées en annexe 10, et de l'autoriser à signer la convention avec ENEDIS ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation électrique en souterrain sur la parcelle AC n°152 située sur la ZA du Noyer Goujon à Montlivault et appartenant à la Communauté de communes du Grand Chambord ;**
- **APPROUVE le projet de convention de servitude dont les principales caractéristiques sont présentées en annexe 10 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance :



Danièle DEBOUT

Le Président :



Gilles CLEMENT